La Roche-sur-Yon le 20 mars 2026

Aux médias

Communiqué de presse

SUD éducation 85 a pris connaissance de deux messages problématiques, l'un est signé du président de l'OGEC de l'école Notre-Dame retransmis par la boite mail du chef d'établissement de l'école, l'autre est un mail écrit par le chef d'établissement de l'école Jeanne d'Arc.
Ces deux messages semblent adressés aux parents d'élèves de ces établissements de la Roche-sur-Yon.

Faisant référence à des discussions avec l'équipe de campagne de M. Luc Bouard, ces deux messages colportent ouvertement des propos incitant directement à se rendre aux urnes pour voter la liste de « Luc Bouard », celle-ci serait en effet la seule à sauvegarder les intérêts financiers de leurs structures privées.
Nous rappelons que nous sommes dans un État de droit et que les édiles ont l'obligation d'appliquer la loi en vigueur. Par ailleurs, ces établissements sont sous contrat avec l'État et se doivent de respecter une neutralité dans cette période électorale.

SUD éducation dénonce ces manquements contraires aux lois et a décidé de saisir les autorités académiques et préfectorales. Par ailleurs, nous nous questionnons sur une éventuelle généralisation de ce type de courrier à destination des familles des établissements privés. C'est pourquoi nous demandons aux instances de l'État de condamner et sanctionner ces méthodes et de rappeler immédiatement à ces établissements la nécessité de neutralité afin de faire cesser ces agissements.

En PJ, les messages incriminés.

Les co-secrétaires de SUD éducation 85